

# LES SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT

Jeudi 25 octobre 2018

## PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

## OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Permettre à tout professionnel du secteur de la santé, du social ou du médicosocial de travailler dans le respect de la loi face à la question de soins psychiatriques sans consentement.
- ▶ Définir le cadre légal des soins psychiatriques sans consentement.
- ▶ Tenter de répondre aux questions juridiques et déontologiques qu'il pose : comment soigner sans obtenir le consentement du patient, comment concilier la contrainte et la citoyenneté, comment respecter les droits inaliénables du patient dans un cadre par définition liberticide ?
- ▶ Maîtriser les procédures et les outils du dispositif pour respecter les droits du patient et pour agir au mieux de ses intérêts (en veillant par exemple à le placer sous une sauvegarde dite médicale).

## CONTENUS DE LA CONFERENCE

- ▶ Cette conférence interactive permettra à chacun de faire le point sur ce sujet difficile.
- ▶ Elle abordera de manière concrète les mesures de soins psychiatriques à la demande d'un tiers (SPDT) et de soins psychiatriques à la demande du représentant de l'État (SPDRE), qui remplacent l'HDT et l'H0, les soins ambulatoires, les droits fondamentaux de la personne hospitalisée sous contrainte et le cas particulier des mineurs.
- ▶ Elle détaillera les procédures de droit commun et d'urgence avant de situer les soins psychiatriques sans consentement dans leur environnement juridique, judiciaire et administratif.

## INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent *Le droit en action sociale* (Dunod, coll. Maxi fiches, 2<sup>nd</sup>e édition, 11/2016), et de nombreux articles dans la presse spécialisée (la revue *Empan*, *La Gazette Santé Social*, etc.).

## METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques.
- ▶ Interactivité.
- ▶ Echanges sur les expériences.

## PUBLIC DESTINATAIRE

Tout public.

## DUREE

2 conférences identiques de 3 heures de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

## LIEU

LFSM - 11, rue Tronchet - 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

## COUT

35 euros pour la conférence seule - 40 euros avec le livre *Le droit en action sociale* « nouvelle édition 2016 », par Sandrine Laran et Pierre-Brice Lebrun (Dunod, coll. Maxi fiches, 17,90 euros) offert.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (6 heures) sera délivrée à l'issue de la session. Une convention de formation avec l'employeur est adressée sur demande.